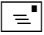




SAISON 2025/2026

NOM		PHOTO (Non obligatoire)
PRENOM		
Catégorie d'âge		
Grade (ou couleur de ceinture)		

Réservé au SCS Judo

MONTANT	Justificatif de paiement		OUI	NON
PAIEMENT				
Date	Mode	Montant		

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Date naissance		Lieu naissance		Sexe :	M	F
Adresse 				 <i>Fixe</i>		
Code postal		Ville		 <i>Portable</i>		
Profession des parents	Mère :		Courriel :			
	Père					
Autres renseignements utiles (médicaux ou autres)						
NOM, Prénom et qualité du responsable légal						

CONTACTER LE SCS JUDO

Par mél.

sc.selongey.judo@gmail.com

Sur le site Internet

<https://sporting-club-selongeen.ffjudo.com/>

Gestion des licences/trésorière

Christelle Gomez : 06 18 37 48 34

Professeur de judo /self défense

Cyril Monin : 06 30 95 69 97

Professeur de Taïso

Alexandra Genestier : 07 69 67 77 52

Président

Laurent Genestier : 06 25 13 18 76

AUTORISATIONS DU RESPONSABLE LEGAL POUR LES ENFANTS MINEURS

<p>1. <u>Droit à l'image</u> Je ne m'oppose pas à ce que mon enfant soit photographié ou filmé, ou interviewé à l'occasion des cours, entraînements, stages, compétitions ou autres manifestations organisées par le Club ou d'autres Clubs, ou par la FFJDA. Ces images et les voix pourront être utilisées pour des actions publicitaires et commerciales en faveur de la section et de notre sport (articles de journaux, site internet, calendriers, etc.).</p>	<p><i>Signature obligatoire pour l'autorisation</i></p>
<p>2. <u>Santé</u> J'autorise les responsables et enseignants du Club à faire hospitaliser mon enfant et/ou à faire procéder sur mon enfant toute intervention chirurgicale nécessitée par l'urgence et sur avis médical. J'autorise les accompagnateurs de mon enfant à l'occasion des diverses manifestations sportives ou de loisirs à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles en cas de maladie et/ou d'accident. En cas de problème, je peux être contacté au(x) numéro(s) de téléphone ci-dessous :</p>	<p><i>Signature obligatoire pour l'autorisation</i></p>
<p>3. <u>Licence à la FFJDA</u> En adhérant au SCS Judo, j'adhère obligatoirement à la FFJDA et règle la licence d'un montant de 46 € annuels pour la saison 2025-2026 (voir les conditions générales affichées au dojo ou sur le site www.ffjudo.com).</p>	<p><i>Signature obligatoire</i></p>
<p>4. <u>Données personnelles</u> Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant. Celles-ci pourront être communiquées à des tiers partenaires à des fins publicitaires ou de prospection.</p>	<p><i>Si vous vous y opposez, veuillez cocher cette case</i></p> <p><input type="checkbox"/></p>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SPORTING CLUB SELONGEEN JUDO

Ce règlement a pour objectif d'améliorer la pratique du Judo pour l'ensemble des adhérents du club. Il présente les différentes règles qui s'appliquent dans les salles de judo, à l'entraînement et en compétition.

Il concerne tous les membres du SCS Judo et, accessoirement, leurs accompagnants :

1. Pour être membre du SCS Judo, il faut obligatoirement s'être acquitté de la cotisation annuelle et de la licence * (cf. clause particulière pour les membres du Bureau) ;
2. Pour pratiquer le Judo, le Jujitsu, ou le Taïso, il faut obligatoirement s'être acquitté de sa cotisation annuelle, de sa licence, et avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique de ces disciplines ** ;
3. La surveillance des enfants avant et après les cours ne relève pas de l'enseignant, ni des membres bénévoles de l'association, ni des services municipaux, mais de leurs parents ou responsables légaux ;
4. Toute dégradation des locaux ou des équipements mis à la disposition des adhérents relève de la responsabilité de ceux-ci (ou de leur représentant légal pour les mineurs) ;
5. La réparation de tout équipement ou acte de vandalisme sera à la charge de son auteur (ou à celle de son représentant légal) ;
6. Toute personne créant un désordre pendant les cours et/ou les compétitions (y compris les déplacements) pourra être exclue temporairement ou définitivement ;
7. Il est interdit de parcourir le tatami en chaussures ;
8. L'hygiène étant de rigueur, la tenue devra être correcte, propre et les ongles coupés. Tout manquement à cette clause pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive ;
9. La cotisation versée pour l'année ne peut être remboursée pour quelque raison que ce soit ;
10. La réussite au passage de grade est conditionnée à l'assiduité de l'adhérent aux cours.

Signature obligatoire de l'adhérent ou de son représentant légal (si mineur), précédé de la mention « lu et approuvé » :

*- Les membres du bureau ne paient pas la licence

** L'engagement du licencié à toute compétition nécessite que cette option soit précisée sur le certificat médical

✂ _____

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), Docteur _____ certifie que :

M./Mme/l'enfant : (NOM et Prénom) _____

Ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du Judo/ Taïso

Y compris en compétition

A _____ le _____

Cachet du médecin et signature

TARIFS SAISON 2025-2026

INSCRIPTION	COTISATION	ADHESION SCS Judo	LICENCE FFJ ASSURANCE	TARIF (TOTAL)
1 ENFANT/ 1 ADULTE	88,00 €	1 €	41 €	130,00 €
2 ENFANTS/ 2 ADULTES	146,00 €	2 €	82 €	230,00 €
3 ENFANTS/ 3 ADULTES	199,00 €	3 €	123 €	325,00 €
4 ENFANTS/ 4 ADULTES	262,00 €	4 €	164 €	430,00 €

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

1. **Séances d'essai** : 2 séances d'essai gratuites avec autorisation parentale pour tous les élèves avant l'inscription définitive et non remboursable.
2. **Dossier d'inscription** : Bulletin d'inscription + Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à la compétition du judo + Fiche de renseignements + Chèque(s) du règlement + règlement intérieur signé + 1 photo + passport sportif (à partir de benjamins, et à renouveler tous les 8 ans, **tarif : 8 €**)
3. **Facilités de paiement** : Règlement par CHEQUE libellé à l'ordre du **SCS Judo**

Paiement en 3 fois possible à l'aide de 3 chèques remis le jour de l'inscription. Les chèques seront retirés en septembre, octobre et novembre.

HORAIRES DES COURS (SAISON 2025-2026)

LUNDI	MERCREDI	SAMEDI
10h ->11h taïso	14h ->15h mini poussins	9h->10h éveils
17h45 ->18h45 poussins/benjamins 1	15h ->16h poussins	10h->11h mini poussins - poussins
18h45 ->19h45 benjamins confirmés et plus	16h ->17h benjamins et plus	11h->12h30 benjamins et plus
19h45 ->20h45 self défense	17h ->18h éveils	
	19h30 ->20h30 taïso	

Catégories d'âge :

- Eveil judo 1^{ère} année : enfants nés en 2021
- Eveil judo 2^e année : enfants nés en 2020
- Mini-poussins : enfants nés en 2018 ou en 2019
- Poussins : enfants nés en 2016 ou en 2017
- Benjamins : enfants nés en 2014 ou en 2015
- Minimes : nés en 2012 ou en 2013
- Cadets : nés en 2009 ou en 2010 ou en 2011
- Juniors : nés en 2006 ou en 2007 ou en 2008
- Seniors : nés en 2005 ou avant
- Taïso et self défense : à partir de 14 ans